

- Le sentiment d'isolement sur ces problématiques de nos collègues est profond.
- Une formation et du temps. Ce n'est pas entre deux couloirs.
- On en peut pas leur proposer une école au rabais.
- Inclusion et non brassage : Soit les enfants sont dans la classe de référence soit à l'écart, soit l'enseignant.e. vient en renfort.
- EMS : inclusion à l'extérieur, tout est arrêté. Il ne faut pas que cela se passe de la sorte une seconde fois.
- Point de recrutement des AESH, remplacement des AESH, organisation des PIAL, Listing des PIAL à demande,
- Architecture d'un PIAL est inconnue pour la plupart des collègues AESH.
- Présentation des éléments administratifs aux AESH.
- Coordonnatrice de PIAL. Beaucoup plus efficace. Ça peut mieux se passer. Exemple : prime ? Appel à candidature. Comment c'est organisé ?
- Décharge supplémentaire direction : ULIS ?
- AESH : nouveaux avenants, Nom des communes, Annuaire. Conformité pour lister les PIAL rattachés (avenants). Permettre au plus de la zone de résidence. Ville dont elle n'avait pas fait la demande. Raisons objectives.
- Il y a des élèves qui ne peuvent pas être accueillis sans AESH donc déplacement de moyens.
- Cela donne l'impression d'être des pions
- Problème de l'allègement plus d'allègement
- Problème de perturbation des apprentissages
- Masques spécifiques ?
- Limite à l'intégration avec souffrance des collègues et des élèves de la classe. Ils pèsent sur le climat de la classe. Se sentent démuni.e.s et les équipes. CPC spécialisés

très à la manœuvre. Formations des personnels. Apports du partenariat.
Rapprochement : circulaire de l'école inclusive. Rapprochement de l'ARS (financier).

- Réponses du SE UNSA 95:
RASED complets relais pour pouvoir travailler, Formations spécifiques, Cadre contenant pour l'enfant, temps pour se concerter

Demande d'un groupe de travail départemental sur l'école inclusive dans son sens le plus large : La DASEN proposera une date pour la rentrée 2021/2022.

- Souffrance : ils appellent le SE UNSA 95 et on sert de psychologues. Les autres élèves peuvent être en danger y compris des accidents.
- Dispositions à prendre pour les élèves en situation de handicap. Ce n'est pas la priorité en cas de crise. Cela devient de plus en plus douloureux. Ils font comme ils peuvent. C'est aux enseignants spécialisés.
- Il faut du temps pour se poser, ESS, en amont et de manière continue pour travailler l'école inclusive.
- Ecole à double niveau. Ecole inclusive qui est le parent pauvre de l'EN.
- Elle est désolée pour ce sentiment. Le travail en collaboration personnel du réseau et les enseignants de la classe. Il faut moins de brassage. Petit recul de prise en charge. Il faut des plans de continuité.
- Des fois il n'y a pas de place pour accueillir les aesh qui accompagnent les élèves en classe. Ce sont des choses qui posent problème. Sur le long terme, il faut trouver des solutions.
- Les équipes font de leur mieux. Des comportements très particuliers avec des replis sur soi. Protocole = si pas de respect= impasse.
- La DASEN rappelle que c'est l'inclusion au maximum dans la mesure du possible
- Constat de difficultés.
- Mal-être des élèves et des personnels. Atténuer les conséquences de cette pandémie.
- Etant donné que le traçage des déplacements est possible pour les élèves en inclusion : pourquoi les inclusions ne sont pas maintenues ? Dans la mesure du possible, plus d'inclusion. La DASEN dit comprendre la situation car on est aux limites de l'exercice. Le protocole à respecter est contraignant. Des possibilités d'agir. Il faut l'inscrire dans le protocole et demander aux IEN de communiquer sur l'inclusion le plus possible.

AESH

Le se unsa 95 demande à ce que sur les avenants des collègues aesh les écoles, collèges et lycées liés aux PIAL où elles/ils sont affectés soient tous clairement précisés.

Le secrétaire général adjoint précise que l'annuaire et la cartographie des PIAL et des établissements qui y sont affiliés sera finalisé et que les avenants seront revus pour y faire figurer l'ensemble des établissements où les collègues aesh seront susceptibles d'être affecté.

Lors d'une réunion précédente il avait été précisé par Mme Kerebel l'attention particulière accordée aux aesh et le fait de ne pas les affecter sur des communes sur lesquelles ils/elles ne souhaitaient pas exercer.

Le secrétaire adjoint dit que pour ce qui est des affectation cela relève d'un dialogue avec les collègues aesh et que parfois certain.e.s collègues s'auto-déclarent indispensables à une école hors ce sont les besoins en accompagnement (élèves avec PPS et notification d'accompagnement) qui guident les affectations.

- Mutualisation : nous souhaitons accompagner le plus d'enfants.
- Les accompagnements sont parfois difficiles et passer dans la même journée de l'un à l'autre compliqué. Le/la collègue a besoin d'un sas de décompression et d'espace pour pouvoir évoquer ces difficultés sans quoi c'est un public qui va arriver en souffrance rapidement. Etre le plus performant possible oui mais pas en prenant en compte la dimension humaine et les conditions de travail (pénibilité, temps de déplacement.)

PIAL : pour certains PIAL qui s'étendent sur un territoire vaste, exemple le PIAL des Hautiers Marines, les déplacements peuvent être importants. Etant donné le salaire peu élevé de ces collègues peut-on envisager des frais de déplacements pour ces collègues ou une compensation financière ?

Le secrétaire général adjoint dit avoir commencé une réflexion dans ce sens et est conscient que les déplacements dans certains PIAL peuvent être étendus.